



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 18 CC/08

Réunion du 25/09/2019

Présents : MM. DA SILVA S - FAORO P - BELORGEY B - FREREJACQUES A - NAUDET JP.

Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

I - SENIORS

1.1 RESERVE

Match 21753880 D 3 D NOLAY – MEURSAULT 2 du 22/09/19

Réserve du club de NOLAY

Réserve non recevable, les réserves d'après match ne concernent que la participation et la qualification des joueurs.

En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain

1.2 FORFAITS

Match 21836550 D4 - B MONTIGNY/AUBE – TOUILLON du 22/09/2019

Forfait déclaré de TOUILLON

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à TOUILLON pour en porter le bénéfice à MONTIGNY/AUBE

Amende 50 € à TOUILLON

S'agissant du match Aller, le match retour devient MONTIGNY/AUBE – TOUILLON

Match 21836641 D4 - E PRECY - VITTEAUX 2 du 22/09/2019

Forfait non déclaré de VITTEAUX 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à VITTEAUX 2 pour en porter le bénéfice à PRECY

Amende 100 € à VITTEAUX

S'agissant du match Aller, le match retour devient PRECY – VITTEAUX 2

Match 21836611 D4 -D OUGES 2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 du 22/09/19

Forfait déclaré de CHAMPDOTRE LONGEAULT 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 pour en porter le bénéfice à OUGES 2

Amende 50 € à CHAMPDOTRE LONGEAULT

S'agissant du match Aller, le match retour devient OUGES 2 – CHAMPDOTRE LONGEAULT 2

Match 21836789 D4 J REMILLY 2 – PLOMBIERES 3 du 22/09/2019

Forfait déclaré de PLOMBIERES 3

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à PLOMBIERES 3 pour en porter le bénéfice à REMILLY 2

Amende 50 € à PLOMBIERES

S'agissant du match Aller, le match retour devient REMILLY 2 – PLOMBIERES 3.

Match 21685937 D2 B NEULLY LES DIJON – CHENOVE du 22/09/2019

Forfait non déclaré de CHENOVE

Amende 120 € à CHENOVE

S'agissant du 2^{ème} forfait, CHENOVE est forfait général (voir article des RG du district 1-3-A)

Séniors Départemental 1 (D1) et en Séniors Départemental 2 (D2)

Au DEUXIEME forfait ou au PREMIER forfait, si celui-ci se produit à l'occasion de l'un des quatre derniers matches à jouer dans le groupe

Les clubs devant rencontrer cette équipe sont invités à la rayer de leur calendrier.

1.3 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour inverser la rencontre

Match aller 21836673 D4 F ETEVAUX/PERRIGNY – ST JEAN DE LOSNE 4 du 29/09/2019

Match retour 21836688 D4 F ST JEAN DE LOSNE 4 – ETEVAUX/PERRIGNY se jouera le 10/11/2019

Match aller 21836582 D4 - C FCAB 2 - VINGEANNE 3 se jouera le 28/09/2019 à 17h à AIGNAY LE DUC

Match retour 21836597 D4 - C VINGEANNE 3 – FCAB 2 se jouera le 10/11/2019

Match aller 21836800 D4 J PLOMBIERES 3 – SENNECEY LES DIJON 2 se jouera le 20/10/2019

Match retour 201836815 D4 J SENNECEY LES DIJON 2 – PLOMBIERES 3 se jouera le 01/12/2019

Match 21836794 D4-J VINGEANNE 2 – PERRIGNY LES DIJON : Refus de la Commission des Compétitions car les 2 dernières journées en championnat séniors doivent se jouer en même temps.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match 21753882 D3-D THURY – GENLIS 3 du 22/09/2019 se jouera le 13/10/2019

1.4 COURRIERS

D'AS ENSEIGNANTS : Inscription en CCCO. Pris note

De la MAIRIE de MARSANNAY la COTE : nouvel arrêté pour le terrain honneur jusqu'au 27/10/19

Rapport de délégation

De M. DURAND concernant le match 21685810 D2-A GRESILLES FC – FONTAINE LES DIJON du 22/09/19 : RAS

II. JEUNES

FESTIVAL U13 PITCH

1^{er} tour du Festival U13 PITCH le 19/10/2019.

Toutes les équipes 1 doivent obligatoirement y participer. Cette saison, les équipes 2,3,4 etc ont la possibilité d'y participer. Les clubs désirant inscrire ces équipes doivent s'inscrire auprès du secrétariat en envoyant un mail **pour le Mardi 1/10/2019 dernier délai**

2.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match 21760939 U13 D1 – B IS SELONGEY – DAIX du 28/09/2019 se jouera à 16h00

2.2 RETRAITS D'ENGAGEMENTS

U13 :

POUILLY EN AUXOIS – SAVIGNY CHASSAGNE

U15F :

DFCO F : amende 35€

2.3 COURRIER

De CHENOVE : Pris note. Le secrétariat répondra.

III. FOOT ENTREPRISE

3.1 MATCHES REMIS

Match 21832359 ETOILE ARGENT – MUNIPAUX CHENOVE du 21/09/2019

Suite au rapport de M. EL KASSIMI, arbitre de la rencontre, signalant que le terrain était impraticable pour engazonnement.

La Commission remet le match à une date ultérieure et dit que les frais de déplacement de M. EL KASSIMI sont à la charge du District

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 15 Septembre 2019

Match 21849058 CCO F. Bachelard-Sport Comm Fc Fenay 1 - Magny S/Tille 1

Feuille de match papier reçue. La Commission valide le résultat du match

Match 21849063 CCO F. Bachelard-Sport Com Tillenay 1 - St Apollinaire 3

La Commission prend connaissance du mail de TILLENAY et rappelle au club de TILLENAY qu'en cas de disfonctionnement de la FMI une feuille de match papier et un constat d'échec doit être établi et envoyé au secrétariat La Commission demande au club de TILLENAY de transmettre la feuille de match pour le 2 Octobre 2019.

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 22 Septembre 2019

Match 21836639 D4 – F AHUY 2 – UFCO 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836759 D4 – I SAVIGNY CHASSAGNE 2 – Ent HAUTES COTES

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre,

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant n'est rattaché à l'équipe, la commission demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

La commission valide la feuille de match papier.

Match 21836700 D4 - G CCOF 2 – SAULON CORCELLES 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21838521 D4 - A CREPAND – ESVO 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836581 D4 - C FCAB 2 – MAREY 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Match 21836609 D4 - D AFRIQUE FD – USCD 3

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et le rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre et valide la feuille de match papier.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : S .DA SILVA

Le Secrétaire de séance : P. FAORO

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departemental 3 / Phase Unique Poule C			
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departement 4 / Phase 1 Poule F			
550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Tart Haut Var 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Seniors Departement 4 / Phase 1 Poule I			
538406 F.C. DES HAUTES COTES	546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	Ent Hautes Cotes 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D1 / Phase Automne Poule O			
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 1	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D2 / Phase Automne Poule A			
531951 A.S.C. DE MANLAY	506770 A.S. LACANCHE	Ent Manlay 2	
531951 A.S.C. DE MANLAY	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Manlay 2	
531951 A.S.C. DE MANLAY	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Manlay 2	
581367 TILLES FOOTBALL CLUB	522263 A.S. QUETIGNY	Ent Tilles F.C. 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D3 / Phase Automne Poule A			
530809 S.C. VITTELIEN	552615 CENTRE COTE D'OR FOOT	Ent Vitteaux/Ccof 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
548975 F.C. MAGNIEN	506770 A.S. LACANCHE	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Magnien 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U18 D3 / Phase Automne Poule B			
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 2	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 2	
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
553300 F. C. SAULON CORCELLES	521727 AM.S. INTERC. DE LA VOUGE	Ent Saulon Corcelles 1	
553300 F. C. SAULON CORCELLES	540450 A.S. DE SEURRE	Ent Saulon Corcelles 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D2 / Phase Automne Poule A			
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 1	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D2 / Phase Automne Poule B			
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
581367 TILLES FOOTBALL CLUB	590305 VAL DE NORGE F. C.	Ent Tilles F.C. 1	

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D3 / Phase Automne Poule A			
506770 A.S. LACANCHE	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Lacanche 1	
506770 A.S. LACANCHE	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Lacanche 1	
506770 A.S. LACANCHE	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Lacanche 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U15 D3 / Phase Automne Poule B			
506770 A.S. LACANCHE	523635 A.S. DE POUILLY EN AUXOIS	Ent Lacanche 2	
506770 A.S. LACANCHE	531951 A.S.C. DE MANLAY	Ent Lacanche 2	
506770 A.S. LACANCHE	548975 F.C. MAGNIEN	Ent Lacanche 2	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Fauverney 2	
522500 ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIER	552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	Ent Fauverney 2	
540450 A.S. DE SEURRE	521727 AM.S. INTERC. DE LA VOUGE	Ent Seurre 1	
540450 A.S. DE SEURRE	553300 F. C. SAULON CORCELLES	Ent Seurre 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U13 Foot A 8 - D1 / Phase Automne Poule A			
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule A			
550839 U.S. SEMUR EN AUXOIS EPOISSES	552236 ENT. S. MORVANDELLE	Ent Usse 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule B			
552004 AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB	550838 ENT.S. TART LE HAUT VARANGES	Ent Aiserey Izeure 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule C			
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule E			
527238 F.C. DE SENNECEY LES DIJON	525831 F.C. NEUILLY	Ent Sennecey L/D 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule A			
512759 ENT.S. DU VAL D'OURCE	506864 FOOTBALL DES CANTONS AIGNAY BAIGNEUX	Ent Esvo 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule B			
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 2	
548975 F.C. MAGNIEN	506770 A.S. LACANCHE	Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	526298 A.S. BLIGNY S/OUCHE	Magnien 1	
548975 F.C. MAGNIEN	531951 A.S.C. DE MANLAY	Magnien 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule C			
521727 AM.S. INTERC. DE LA VOUGE	553300 F. C. SAULON CORCELLES	Ent Vougeot 1	
546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	538406 F.C. DES HAUTES COTES	Ent Fccl 2	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire

Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule E			
547733 U.F.C. DE L OUCHE	582351 F. C. DE SOMBERNON GISSEY	Ent U.F.C.O 1	
Club gestionnaire	Club entente	Nom équipe	Commentaire
Cco F. Bachelard-Sport Com / Phase Unique Poule Unique			
538406 F.C. DES HAUTES COTES	546171 F.C. CORGOLOIN LADOIX	Ent Hautes Cotes 1	